Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260710-B_2026_028-DE

Bureau Communautaire du 9 juillet 2026 Délibération n°B_2026_028

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet à 14 heures 00 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 3 juillet 2026, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 3 juillet 2026

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 10

Etaient présents (9) :
STRICOT Gaëlle, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry

Absents excusés (1) :
COWET Vincent

Secrétaire de séance : Mme Muriel HERVE

Objet : - Finances - Finances - Créances irrécouvrables budget Déchets

Monsieur le Vice-Président propose aux membres du bureau communautaire de statuer sur les produits irrécouvrables pour le Budget Déchets, relatif aux facturations de la REOM de 2022 à 2026.

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°8361601315/2026	676.75
Selon bordereau de situation n°8364801315/2026	321.54
Selon bordereau de situation n°8397000515/2026	77.81
Montant total à mandater au 6542	1 076.10€

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :

- LE PRODUIT DES CREANCES tel que présenté ci-dessus,
- L'AUTORISATION de la Présidente à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

